

**Motion du 20 février 2013 de MM. Grégoire Carasso, Sylvain Thévoz, Ahmed Jama, Mmes Annina Pfund, Marie Gobits, Maria Vittoria Romano, Laurence Fehlmann Rielle, Virginie Studemann et Olga Baranova: «Pour l'ouverture des bars jusqu'à 2 heures du matin et la mise en place de mesures efficaces pour gérer la vie nocturne».**

(ainsi amendée et renvoyée au Conseil administratif par le  
Conseil municipal lors de la séance du 20 mars 2013)

*MOTION*

Considérant:

- la volonté du Canton de Genève d'imposer à certains bars, sur des critères pour le moins confus, une fermeture à minuit;
- la présence sur le territoire de la Ville de Genève de la plupart des bars concernés;
- le caractère déjà fort terne de la vie nocturne genevoise;
- le besoin légitime des habitants de pouvoir bénéficier d'un certain calme la nuit;
- l'absence spécifique de lieu, outre les rues et les bars, accueillant en soirée les jeunes de 16 à 18 ans;
- les nuisances sonores accrues qu'impliquerait de jeter dans la rue deux heures plus tôt dans la soirée les publics concernés;
- les conséquences économiques pour les bars concernés d'une fermeture à minuit,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif de:

- solliciter le Conseil d'Etat afin qu'il mette en place une procédure d'autorisation transparente et cohérente tout en imposant des mesures de prévention (par exemple: interdiction de vendre de l'alcool à prix cassés, contrôles stricts de l'interdiction de servir des mineurs, engagement de chuchoteurs, etc.);
- proposer, à l'instar de l'expérience menée en 2010 et 2011 dans le quartier de la Coulouvrenière, des médiations entre les habitants et bars concernés, afin de dégager des solutions efficaces (moyens publics et privés) et adaptées à chaque situation;
- développer, en lien avec les communes suburbaines et le Canton, une réelle offre d'activités nocturnes et festives à l'attention spécifique des jeunes entre 16 et 18 ans;
- associer étroitement le Grand Conseil de la Nuit à ces démarches et recherches de solutions concertées, en s'appuyant sur les travaux des Etats généraux de la Nuit (2010-2011);
- présenter, en conséquence de ce qui précède, une feuille de route au Conseil municipal.